



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 24 FEV 2016

Service de l'Aménagement et de
l'Habitat

Adjoint Habitat

Le Directeur départemental

Affaire suivie par : yann bivaud
Tél : 05.58.51.30.18
Mél : ddtm-sah@landes.gouv.fr

Objet : PLUI valant PLH du Pays Tarusate

P.J. : 1 Porter à Connaissance

Monsieur le Président,

Comme suite à votre décision de lancer votre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) suivant une décision du 15 juin 2015, et conformément aux dispositions de l'article R. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, je vous prie de trouver ci-joint le Porter à Connaissance de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental


Thierry VIGNERON

Monsieur Joël GOYHENEIX
Président de la Communauté de Communes
du Pays Tarusate (CCPT)
Maison de Pays
143 rue Jules Ferry
40400 TARTAS